

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 MARS 2020

COVID-19 : MISE EN ŒUVRE DES MESURES

Garde des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise

Deux crèches et les écoles seront ouvertes à compter de lundi pour accueillir les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise.

- tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
- tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
- les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise

=> *Sur présentation d'un justificatif (feuille de paye, carte de professionnel de santé ou attestation de l'ARS)*

OUVERTURE À COMPTER DE LUNDI 16 MARS (dans la limite des places disponibles) :

Pour les moins de 3 ans, deux crèches seront ouvertes :

- Le multi-accueil « L'Îlot Câlin à Vichy » - 21, Rue d'Alsace
Ouvert de 7h30 à 18h30
- Le multi-accueil « Le Bout'en Train » à Saint-Germain-des-Fossés - Rue des Ecoles
Ouvert de 8h à 18h

Pour les plus de 3 ans, les écoles publiques de Vichy seront ouvertes de 7h30 à 18h (à partir de 8h pour l'école privée).

- ⇒ Les parents doivent déposer leurs enfants dans l'école où ils sont scolarisés habituellement

Pour l'ensemble des structures d'accueil ouvertes :

- ⇒ Les parents doivent fournir le déjeuner et les collations de leurs enfants

Les mesures

Les mesures définies, prises pour les 15 jours à venir, permettront d'assurer la bonne continuité des services publics dans le strict respect des consignes sanitaires données.

Mise à jour le 15 mars

Service public...

Les moyens de la collectivité seront concentrés sur les missions indispensables :

- Eau potable et assainissement
- Salubrité (collecte des déchets, nettoyage...)
- Sécurité publique (Police municipale, réglementation...)
- Maintenance des ouvrages et bâtiments (barrage, plan d'eau, bâtiments, voirie, éclairage public...)
- Transports
- CCAS : Maintien à domicile, Pôle santé...

Un service d'accueil sera assuré a minima au service l'État-civil (actes courants : naissances, décès)

Les autres services administratifs seront joignables par téléphone ou sur rendez-vous.

Seront fermés, dès lundi, les établissements regroupant un nombre important de personnes:

- les crèches, les écoles et les établissements d'enseignement supérieur
- les centres de loisirs
- [les Médiathèques Valéry Larbaud et de l'Orangerie](#)
- le Conservatoire
- le Centre social Barjavel
- [la Maison des Associations](#), la Salle des fêtes et les salles polyvalentes municipales
- les équipements sportifs clos (*fermés dès le 14 mars*)

Les spectacles à l'Opéra et dans les différentes salles de spectacles de l'agglomération seront reportés ou annulés.

A compter du lundi 16 mars, le stationnement et les bus urbains seront gratuits (l'accès se fera par l'arrière des bus).

...et Solidarité

Mise en place d'un numéro vert solidaire pour les personnes âgées ou fragiles, qui ont besoin d'aide. Il ne délivrera pas d'information médicale, mais répondra aux besoins des habitants qui ne pourraient pas se déplacer. Ce service sera assuré par le redéploiement des effectifs dans un esprit de solidarité. La solidarité des habitants est également indispensable.

⇒ **Ce numéro vert et ses modalités feront l'objet d'une communication lundi 16 mars**

Rappel des CONSIGNES

Des consignes seront respectées dans tous les bâtiments et espaces publics :

- Gestes barrières (nettoyage des mains...)
- Ventilation régulière des locaux
- Régulation des rendez-vous et des files d'attente
- Service minimum d'accueil physique évitant les files d'attente (qui se feront à l'extérieur).

CONTACT PRESSE



Marie-Bénédicte REYNARD
Chef de cabinet - Relations presse
+33 (0)4 70 30 55 12 • +33 (0)6 18 45 15 40
mb.reynard@ville-vichy.fr